



Bulletin des Adjudications

Publication du Service Fédéral e-Procurement

SPF Stratégie et Appui - Boulevard Simon Bolivar 30, bte 1 [B-1000 Bruxelles](#)
 +32 27408000
 e.proc@publicprocurement.be
[www.publicprocurement.be](#)

Avis de marché

Directive 2014/24/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom et adresses¹ (*identifier tous les pouvoirs adjudicateurs responsables de la procédure*)

Nom officiel: Ville de Tournai			Numéro national d'identification: ² 0207.354.920_22285
Adresse postale: Rue Saint-Martin, 52			
Ville: Tournai	Code NUTS: BE327	Code postal: 7500	Pays: Belgique
Point(s) de contact: Monsieur François ANDRÉ			Téléphone:
Courriel: francois.andre@tournai.be			Fax:
Adresse(s) internet			
Adresse principale: (<i>URL</i>) https://www.tournai.be/			
Adresse du profil d'acheteur: (<i>URL</i>) https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=402672			

I.2) Procédure conjointe

- Le marché fait l'objet d'une procédure conjointe,
 En cas de procédure conjointe impliquant différents pays, législation nationale applicable relative aux marchés:
 Le marché est attribué par une centrale d'achat.

I.3) Communication

<input type="radio"/> Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse: (<i>URL</i>)			Numéro national d'identification: ²
<input checked="" type="radio"/> L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante: (<i>URL</i>) https://cellule.archi			
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues			
<input type="radio"/> le ou les point(s) de contact susmentionné(s)			
<input checked="" type="radio"/> autre adresse: (<i>indiquer l'autre adresse</i>)			
Nom officiel: Cellule Architecture - Fédération Wallonie-Bruxelles			Numéro national d'identification: ²
Adresse postale: Boulevard Léopold II, 44			
Ville: Bruxelles	Code NUTS: BE100	Code postal: 1080	Pays: Belgique
Point(s) de contact: Madame Typhaine MOOGIN			Téléphone:
Courriel: typhaine.moogin@cfwb.be			Fax:
Adresse(s) internet			
Adresse principale: (<i>URL</i>) https://cellule.archi			
Adresse du profil d'acheteur: (<i>URL</i>)			
Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées			
<input checked="" type="checkbox"/> par voie électronique via: (<i>URL</i>) https://cellule.archi			
<input checked="" type="radio"/> au(x) point(s) de contact susmentionné(s)			
<input type="radio"/> à l'adresse suivante: (<i>indiquer l'autre adresse</i>)			
<input type="checkbox"/> La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse: (<i>URL</i>)			

I.4) Type de pouvoir adjudicateur

<input type="radio"/> Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales	<input type="radio"/> Agence/office régional(e) ou local(e)
<input type="radio"/> Agence/office national(e) ou fédéral(e)	<input type="radio"/> Organisme de droit public
<input checked="" type="radio"/> Autorité régionale ou locale	<input type="radio"/> Institution/agence européenne ou organisation internationale
<input type="radio"/> Autre type:	

Tournai – Traversée de la « passerelle de l'Arche ». Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux de construction d'une nouvelle liaison cyclo-piétonne.

1.5) Activité principale

<input checked="" type="radio"/> Services généraux des administrations publiques	<input type="radio"/> Logement et équipements collectifs
<input type="radio"/> Défense	<input type="radio"/> Protection sociale
<input type="radio"/> Ordre et sécurité publics	<input type="radio"/> Loisirs, culture et religion
<input type="radio"/> Environnement	<input type="radio"/> Éducation
<input type="radio"/> Affaires économiques et financières	<input type="radio"/> Autre:
<input type="radio"/> Santé	

Tournai – Traversée de la « passerelle de l'Arche ». Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux de construction d'une nouvelle liaison cyclo-piétonne.

Section II: Objet

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé: Tournai – Traversée de la « passerelle de l'Arche ». Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux de construction d'une nouvelle liaison cyclo-piétonne.	Numéro de référence: ² Ville de Tournai-E02-PDA-02-F02_0
II.1.2) Code CPV principal: 71200000 Descripteur supplémentaire: ^{1,2}	
II.1.3) Type de marché <input type="radio"/> Travaux <input type="radio"/> Fournitures <input checked="" type="radio"/> Services	
II.1.4) Description succincte: Les services concernent le projet de construction d'une nouvelle liaison cyclo-piétonne surplombant le fleuve l'Escaut entre les quartiers Saint-Jean et Saint-Piat à Tournai (soit une longueur de brèche de +/- 30m). Dans le cadre de la modernisation de la traversée de l'Escaut, l'objectif est de remplacer l'actuelle Passerelle de l'Arche, infrastructure vieillissante qui n'est plus adaptée aux besoins de mobilité actuels. Dédiée à la mobilité douce, la nouvelle liaison devra faciliter les connexions entre deux quartiers populaires de la Ville qui sont au cœur d'une politique urbaine de revitalisation. Le périmètre prévu pour l'implantation du nouvel ouvrage va de la Place Gabrielle Petit au Chemin de ronde (voir annexe 3). À ce titre, la mission comprend également l'aménagement des abords immédiats de la nouvelle passerelle. La zone d'intervention est par ailleurs comprise dans le périmètre d'influence du Beffroi, un des deux bâtiments de la ville classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le SPW est le propriétaire du terrain et de la passerelle existante. Il financera et sera le maître d'ouvrage des travaux, la Ville de Tournai assurant le financement et le suivi des études techniques. À ce stade de la procédure, le montant des travaux est estimé à 2.600.000 € HTVA, abords compris.	
II.1.5) Valeur totale estimée ²	
Valeur hors TVA: [260000.00] Monnaie: EUR (dans le cas d'accords-cadres ou de systèmes d'acquisition dynamiques – estimation de la valeur totale maximale pour la durée totale de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique)	
II.1.6) Information sur les lots	
Ce marché est divisé en lots <input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non	
Il est possible de soumettre des offres pour <input type="radio"/> tous les lots <input type="radio"/> nombre maximal de lots: <input type="radio"/> un seul lot	
<input type="checkbox"/> Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire:	
<input type="checkbox"/> Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer des marchés combinant les lots ou groupes de lots suivants:	

Tournai – Traversée de la « passerelle de l'Arche ». Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux de construction d'une nouvelle liaison cyclo-piétonne.

II.2) Description¹ (1)

II.2.1) Intitulé: ²	Lot n°: ²
II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s): ²	
II.2.3) Lieu d'exécution Code NUTS: ¹ [BE327] Lieu principal d'exécution: Quai du Luchet d'Antoing, Quai Taille-Pierres, à 7500 Tournai.	
<p>II.2.4) Description des prestations: (nature et quantité des travaux, fournitures ou services, ou indication des besoins et exigences) Les services comprennent l'étude et le suivi de l'exécution des travaux pour le projet précité. Ils s'articulent autour de 8 compétences requises, au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À l'étape des demandes de participation (candidatures), seules la compétence architecture et la compétence stabilité sont demandées et donc évaluées. En vertu de l'article 8§2 de la loi du 17 juin 2016, le candidat inclura (tous) le(s) opérateur(s) économique(s) dont la capacité est mobilisée pour satisfaire aux conditions de sélection (niveaux spécifiques minimaux exigés) relatives à la capacité technique et professionnelle. Ces opérateurs économiques ne pourront donc pas être des tiers (sous-traitant, consultant, etc.). Lorsqu'un candidat compte plusieurs opérateurs économiques, ces derniers forment ce qu'on appelle un « GROUPEMENT » (société momentanée, co-traitance, etc.). La responsabilité (de la candidature puis, le cas échéant, de l'offre et de la mission) est partagée entre ces opérateurs économiques. Un mandat doit être donné à l'un des opérateurs du groupement, appelé « MANDATAIRE » : ce dernier dispose du pouvoir de signature et représente le groupement à l'égard de l'adjudicateur. Le candidat seul ou le mandataire du groupement sera chargé, en tout ou en partie, de la compétence architecture. ATTENTION : en vertu de l'article 54 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 (§1) un candidat ne peut introduire qu'une seule demande de participation par marché et (§2) un soumissionnaire ne peut remettre qu'une offre par marché. • En vue de la production des offres et de l'exécution du marché, les candidats retenus devront assumer en outre 6 compétences supplémentaires : techniques spéciales, acoustique, éclairage, paysage, design mobilier et design signalétique. Toute compétence jugée utile ou pertinente par rapport à l'objet du marché pourra alors également être ajoutée. Le soumissionnaire pourra faire appel à un ou plusieurs opérateur(s) économique(s) tiers (sous-traitant(s), consultant(s), etc.) pour assumer ces 6 compétences supplémentaires requises et les éventuelles compétences ajoutées de son initiative. Il sera également demandé de faire une proposition de collaboration avec un artiste pour l'intégration d'une œuvre d'art, en application du décret du 10.5.1984 relatif à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics. Cette proposition sera à formuler dans l'offre. Le coût de l'œuvre et les honoraires de l'artiste ne sont pas compris dans l'enveloppe budgétaire mentionnée ci-après. <p>La prestation du coordinateur sécurité santé ne fait pas l'objet de la présente mission. Le budget des travaux est estimé à ce jour à 2.600.000,00 EUR, TVA et honoraires non compris. Les honoraires sont calculés sur base d'un pourcentage forfaitaire, soit 10 % du montant total des travaux (décompte final), toutes compétences confondues (compétences requises + éventuelles compétences ajoutées d'initiative par le soumissionnaire).</p>	
<p>II.2.5) Critères d'attribution:</p> <p><input checked="" type="radio"/> Critères énoncés ci-dessous</p> <p><input type="checkbox"/> Critère de qualité^{1, 2, 20}</p> <p><input type="radio"/> Coût^{1, 20}</p> <p><input type="radio"/> Prix²¹ - Pondération:</p> <p><input checked="" type="radio"/> Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché</p>	
<p>II.2.6) Valeur estimée Valeur hors TVA: [260000.00] Monnaie: EUR <i>(dans le cas d'accords-cadres ou de systèmes d'acquisition dynamiques – estimation de la valeur totale maximale pour la durée totale du présent lot)</i></p>	
<p>II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique Durée en mois: 48 ou Durée en jours: ou Début: (jj/mm/aaaa) / Fin: (jj/mm/aaaa) Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction <input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non Description des modalités ou du calendrier des reconductions:</p>	
<p>II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer (sauf dans les procédures ouvertes)</p> <p>Nombre de candidats envisagé: ou Nombre minimal envisagé: 3 / Nombre maximal: 25 Critères objectifs de limitation du nombre de candidats: Les critères de limitation du nombre de candidats retenus sont détaillés dans l'annexe 2 du présent avis de marché.</p>	
<p>II.2.10) Variantes Des variantes seront prises en considération <input checked="" type="radio"/> oui <input type="radio"/> non</p>	
<p>II.2.11) Information sur les options Options <input checked="" type="radio"/> oui <input type="radio"/> non Description des options: Les informations concernant les options seront reprises dans le cahier des charges.</p>	
<p>II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques <input type="checkbox"/> Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique</p>	
<p>II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne <input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non</p>	

Tournai – Traversée de la « passerelle de l'Arche ». Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux de construction d'une nouvelle liaison cyclo-piétonne.

Identification du projet:

II.2.14) Informations complémentaires:

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions: **L'inscription au registre de la profession du candidat (ou dans le cas d'un groupement, son mandataire) chargé de la compétence architecture sera attestée de la façon suivante :**

- base de données officielle et d'accès gratuit sur laquelle l'adjudicateur pourra procéder à la vérification ;
- à défaut : fourniture d'une attestation datant de moins de 6 mois d'inscription à un Ordre professionnel d'architectes ou un agrément à exercer cette profession dans sa région/son pays d'origine.

III.1.2) Capacité économique et financière

- Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection:

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s):²

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

- Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection: **Démonstration des compétences pour la mission : prouvée via une liste reprenant, pour toute compétence minimale requise à l'étape de candidature (architecture & stabilité), les missions menées dans les 5 dernières années (ATTENTION : la date maximale prise en compte pour une référence construite est celle de réception PROVISOIRE de l'ouvrage) pouvant constituer des références pour la ou les compétence(s) que l'opérateur économique assumera pour le présent marché.**

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s):² **Concernant la compétence architecture, la liste des missions comprendra au minimum une référence livrée (réception provisoire des travaux obtenue) ayant fait l'objet d'un marché public dont le montant des travaux s'élève au minimum à 1.000.000 euros HTVA. ATTENTION : Cette référence doit appartenir à l'opérateur économique qui, tel qu'identifié dans la note de présentation du candidat (voir point 7 annexe 2), sera chargé de la gestion du marché public de travaux (lors de sa passation-rédaction du cahier des charges et lors de son exécution), faisant par le biais de cette référence la preuve de sa compétence en cette matière.**

Concernant la compétence stabilité la liste des missions comprendra au minimum une référence livrée (réception provisoire des travaux obtenue) d'un ouvrage d'art de franchissement aérien (pont, passerelle, etc.) dont la longueur de franchissement est supérieure à 15m. Cette référence doit appartenir à l'opérateur économique qui sera chargé de la stabilité, faisant par cette dernière la preuve de sa compétence en cette matière.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés²

- Le marché est réservé à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées

- Le marché sera exécuté uniquement dans le cadre de programmes d'emplois protégés

III.2) Conditions liées au marché²

III.2.1) Information relative à la profession (seulement pour les marchés de services)

- La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables: **L'exécution du service est réservée aux architectes, bureaux d'architecture, association d'architectes, détenteur d'un titre professionnel en Europe.**

III.2.2) Conditions particulières d'exécution:

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

- Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché

Section IV: Procédure

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure

- Procédure ouverte
 - Procédure accélérée
Justification:
- Procédure restreinte
 - Procédure accélérée
Justification:
- Procédure concurrentielle avec négociation
 - Procédure accélérée
Justification:
- Dialogue compétitif
- Partenariat d'innovation

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

- Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre
 - Accord-cadre avec un seul opérateur
 - Accord-cadre avec plusieurs opérateurs
 - Nombre maximal envisagé de participants à l'accord-cadre: ²
 - Le marché implique la mise en place d'un système d'acquisition dynamique
 - Le système d'acquisition dynamique pourra être utilisé par d'autres acheteurs
- Dans le cas d'accords-cadres, justification d'une durée dépassant quatre ans:

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

- Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier

IV.1.5) Informations sur la négociation (*uniquement pour les procédures concurrentielles avec négociation*)

- Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

IV.1.6) Enchère électronique

- Une enchère électronique sera effectuée
 - Renseignements complémentaires sur l'enchère électronique:

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics oui non

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure ²

Numéro de l'avis au JO série S:

(*Un des suivants: Avis de préinformation; Avis sur un profil d'acheteur*)

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Date: (jj/mm/aaaa) **07/04/2021** Heure locale: (hh:mm) **12:00**

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés ⁴

Date: (jj/mm/aaaa) (*dans le cas d'un concours restreint*)

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation: ¹

[FR]

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

L'offre doit être valable jusqu'au: (jj/mm/aaaa)

ou Durée en mois: **12** (*à compter de la date limite de réception des offres*)

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date: (jj/mm/aaaa) Heure locale: (hh:mm) Lieu:

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture:

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable oui non

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis:²

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

- La commande en ligne sera utilisée
- La facturation en ligne sera acceptée
- Le paiement en ligne sera utilisé

VI.3) Informations complémentaires²

[1] Le présent avis de marché est complété par les annexes suivantes :

Annexe 1. Formulaire DUME.xml

Annexe 2. Critères de limitation du nombre de candidatures retenues & Contenu du dossier de candidature

Annexe 3. Périmètre d'implantation pour la nouvelle liaison

Annexe 4. Note de consensus pour le projet de la passerelle de l'Arche à Tournai - 2017

Par le biais de l'introduction du formulaire DUME, le candidat déclare sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Cette déclaration vaut aussi pour les documents et certificats qui ne sont pas gratuitement accessibles par le pouvoir adjudicateur. Concernant les documents et certificats qui ne sont pas gratuitement accessibles par le pouvoir adjudicateur : les éventuels documents à fournir sont spécifiés dans l'annexe 2 du présent avis de marché.

[2] La procédure se déroule en deux temps : 1) Sélection qualitative : sélection de 3 à 5 candidats sur base du dossier de candidature ; ces derniers sont invités à remettre offre ; 2) Attribution du marché à un des soumissionnaires sur base des offres déposées et de leur défense orale. Les offres seront constituées d'une pré-esquisse rendant compte des propositions fonctionnelles et conceptuelles formulées par les soumissionnaires. Les critères d'attribution sont les suivants : Qualité du concept, de l'intervention architecturale et du rapport avec le contexte (45%), Performance et fonctionnalité (35%), Optimisation de l'investissement (15%) et présentation de l'offre (5%).

[3] Le Cahier des charges régissant le marché sera envoyé uniquement aux candidats retenus au terme de la sélection qualitative et donc invités à remettre offre, conformément à l'article 65 de la loi du 17 juin 2016. Pour information, les documents-types desquels les documents du présent marché s'inspirent sont accessibles sur le guide pratique de la Cellule architecture : www.marchesdarchitecture.be

[4] L'adjudicateur sera assisté dans le choix par un jury composé de membres tant intérieurs qu'extérieurs à l'adjudicateur. Seront conviés des représentants du maître d'ouvrage, de l'urbanisme, de la Cellule architecture, ainsi que minimum 3 experts extérieurs.

[5] Chaque soumissionnaire ayant remis une offre complète et régulière conformément au Cahier des charges et l'ayant défendue devant le Jury recevra un dédommagement forfaitaire de 8.700 EUR. S'agissant d'un dédommagement, il n'y a pas d'application de la TVA. Pour l'adjudicataire du présent marché, cette somme sera également versée mais ensuite déduite de la première facture qui suit le démarrage des études (La TVA sera alors comptée en sus).

[6] La durée du marché mentionnée au point II.2.7. est susceptible d'être allongée étant donné la nature de ce marché de services. Sa durée peut en effet être impactée par divers facteurs externes (autorisations, procédures, ...) et est directement dépendante de la durée des travaux. Le marché prend fin, au plus tard, à la réception définitive des travaux.

Tournai – Traversée de la « passerelle de l'Arche ». Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux de construction d'une nouvelle liaison cyclo-piétonne.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel: **Conseil d'Etat**

Adresse postale: **rue de la science, 33**

Ville: Bruxelles	Code postal: 1040	Pays: Belgique
-------------------------	--------------------------	-----------------------

Courriel:	Téléphone:
-----------	------------

Adresse internet: <i>(URL)</i>	Fax:
--------------------------------	------

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation²

Nom officiel:

Adresse postale:

Ville:	Code postal:	Pays:
--------	--------------	-------

Courriel:	Téléphone:
-----------	------------

Adresse internet: <i>(URL)</i>	Fax:
--------------------------------	------

VI.4.3) Introduction de recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours²

Nom officiel:

Adresse postale:

Ville:	Code postal:	Pays:
--------	--------------	-------

Courriel:	Téléphone:
-----------	------------

Adresse internet: <i>(URL)</i>	Fax:
--------------------------------	------

VI.5) Date d'envoi du présent avis: *(jj/mm/aaaa)* **26/02/2021**

Il est de la responsabilité du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice de garantir le respect du droit de l'Union européenne et de la législation applicable.

¹ répéter autant de fois que nécessaire

² le cas échéant

⁴ si ces informations sont connues

²⁰ les critères pourront être évalués par ordre d'importance plutôt que par pondération

²¹ les critères pourront être évalués par ordre d'importance plutôt que par pondération; si le prix est le seul critère d'attribution, la pondération ne sera pas requise